



COURS INDIVIDUELS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE	45' / ANNÉE	45' / SEMESTRE	30' / ANNÉE	30' / SEMESTRE
Instrument	CHF 2550.-	CHF 1275.-	CHF 2040.-	CHF 1020.-	CHF 1400.-	CHF 700.-
Instrument - 1 mois de retard		CHF 1020.-		CHF 816.-		CHF 560.-
Instrument - 2 mois de retard		CHF 765.-		CHF 612.-		CHF 420.-
Instrument - 3 mois de retard		CHF 510.-		CHF 408.-		CHF 280.-
Instrument - 4 mois de retard		CHF 255.-		CHF 204.-		CHF 140.-
Solfège	CHF 2550.-	CHF 1275.-	CHF 2040.-	CHF 1020.-	CHF 1400.-	CHF 700.-
Histoire de la Musique	CHF 2550.-	CHF 1275.-	CHF 2040.-	CHF 1020.-	CHF 1400.-	CHF 700.-
COURS COLLECTIFS	60' / ANNÉE	60' / SEMESTRE				
Solfège   Initiation Musicale	CHF 726.-	CHF 363.-				
Eveil Musical	CHF 726.-	CHF 363.-				
Histoire de la Musique	CHF 800.-	CHF 400.-				
Musique de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Orchestre de Chambre	Inclus dans le cours instrumental					
Ensemble des Jeunes Musiciens	Inclus dans le cours instrumental					
COURS PRIVÉS	60' / COURS	30' / COURS				
Cours Supplémentaires ESM	CHF 80.-	CHF 40.-				
Violon avec M. Kayaleh	CHF 300.-	CHF 150.-				
Piano avec Mme Kayaleh	CHF 300.-	CHF 150.-				



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

**L'inscription est annuelle et non semestrielle, et l'écolage est dû pour la totalité de l'année scolaire (sept-juin). Il doit être payé le 1er septembre 2017.**

Toutefois, la scolarité peut être payée en deux fois, le 1er septembre 2017 pour le 1er semestre, et le 1er février 2018 pour le 2ème semestre.

## DROITS EXIGIBLES

**Anciennes inscriptions :**  
CHF 70.- (Frais de gestion de dossier)

**Nouvelles inscriptions :**  
CHF 120.- (Taxe d'inscription - CHF 50.- et Frais de gestion de dossier - CHF 70.-)

## PÉRIODES

**Semestre d'été :**  
04 septembre 2017 - 31 janvier 2018

**Semestre d'hiver :**  
01 février 2018 - 17 juin 2018

## DÉSISTEMENT OU RUPTURE DE CONTRAT

Au cas où l'élève inscrit désiste **avant le 31 août 2017**, il devra verser **un dédommagement équivalent à 2 mois** de scolarité.

En cas de **rupture du contrat par l'élève déjà inscrit après le 31 août 2017**, ou en cas de **désistement pendant l'année en cours**, quel que soit le moment ou la raison de ce désistement, le contrat d'inscription définitive entraîne de plein droit **l'acquittement de la taxe pour toute l'année scolaire.**

## CONDITIONS LIÉES À L'INSCRIPTION EN LIGNE

L'inscription effectuée en ligne fait office d'inscription officielle. Un délai de 5 jours est accordé à l'élève pour renoncer à son engagement. Au delà de ce délai, l'inscription est automatiquement confirmée selon les conditions d'inscription précitées.

Kayaleh Music Center - Avril 2017